

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2018

Le 25 janvier 2018, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Nadine Bartz, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : BARTZ Nadine, LABARRAQUE Eric, PELLETIER Maryline, COUAPEL Bernard, HOLSTEIN Maïté, ARRATEIG André, PAROIX Joseph

Absents : CASAU Olivier, SOM Sylvain, ROS Christian, BONNEMASON Bernard donne procuration à BARTZ Nadine

M. PAROIX Joseph est secrétaire de séance.

Début de séance : 20h30.

OBJET : Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2017

Le Maire expose au Conseil Municipal le compte rendu du 18 décembre 2017.

Après avoir entendu le Maire, et après en avoir délibéré, **UNANIMITE**

Le Conseil Municipal

APPROUVE le Compte Rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2017.

OBJET : VENTE BALAYEUSE

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la balayeuse Rabaud Supernet n°4285 est devenue obsolète depuis l'achat de nouveaux matériels « zéro pesticide » et que les agents techniques de la Commune ne l'utilise plus.

Elle propose de vendre cette balayeuse à la société Motoculture Nayaise qui s'engage à reprendre la balayeuse pour une valeur de 1000 €, lors de la livraison de la remorque.

Après avoir entendu le Maire, et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE**

DECIDE de vendre la balayeuse Rabaud Supernet n°4285 pour une valeur de 1000 € à la société Motoculture Nayaise

CHARGE le Maire de réaliser cette transaction.

OBJET : REPARTITION DES DIVIDENDES DE LA COMMISSION SYNDICALE DE BIELLE ET BILHERES POUR L'ANNEE 2017

Le Maire rappelle la proposition de versement des dividendes 2017 de la Commission Syndicale de Bielle et Bilhères aux communes comme suit :

- **Bielle 7/12^{ème} : 35 000€**
- **Bilhères 5/12^{ème} : 25 000€**

Après avoir entendu le Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE**

DECIDE d'autoriser la Commission Syndicale de Bielle et Bilhères de verser les dividendes à la commune de Bilhères pour l'année 2017 pour un montant de 25 000€.

Affaires diverses :

Concernant le reclassement du chemin privé du lotissement Puyou en chemin communal, Mme la Maire propose de repousser cette délibération car toutes les conditions ne sont pas réunies.

Fin de séance : 22h00.